

■ **S.I. Les Epervières**, à Charmey, la construction et l'exploitation, la location et la vente d'immeubles à caractère social, etc. (FOSC du 06.10.1998, p. 6846). Par ordonnance du 19 mai 2003, le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, a prononcé la faillite de la société.

Journal no 3542 du 16.09.2003
(01180020 / CH-217.0.430.737-8)